

Claire PITOLLAT
Députée de la deuxième
circonscription
des Bouches-du-Rhône

Mathieu KLEIN
Président
du conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

AOÛT 2018

LISTE DES PROPOSITIONS

Proposition n°1

Rendre automatique l'accès aux droits.

Proposition n°2

Mettre à disposition des acteurs de l'insertion les outils permettant d'accorder les droits justes à visée pluridisciplinaire (social, emploi, santé) pour une orientation la plus adaptée possible.

Proposition n°3

Accéder à l'entretien d'orientation dans les 8 jours suivant la demande d'accès aux droits RSA.

Proposition n° 4

Permettre d'accéder à une visite médicale lors de l'entretien, si celle-ci est souhaitée par le bénéficiaire.

Proposition n°5

Formaliser le plan d'actions de retour à l'emploi dans le contrat d'engagement réciproque (CER) et y inclure notamment les jalons principaux du parcours.

Proposition n°6

Renforcer la réciprocité des engagements du CER, par un suivi contrôlé et régulier de l'accompagnement. La réciprocité est évaluée selon les engagements du bénéficiaire qui doit respecter les jalons principaux du parcours et les engagements de l'administration qui doit garantir les moyens et dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs du plan d'action.

Proposition n°7

Identifier un référent unique de proximité : pour garantir un accompagnement tant humain que géographique.

Proposition n°8

Proposer l'accès à des filières d'excellence pour lutter contre la stigmatisation et renforcer la motivation des bénéficiaires.

Proposition n°9

Le bénéficiaire s'avère être une dénomination stigmatisante, alors qu'il est dans une démarche active, il est important de le désigner en tant qu'actif en insertion.

Proposition n°10

Développer les méthodes permettant de renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires, notamment l'« empowerment ».

Proposition n°11

Garantir au bénéficiaire de pouvoir choisir son parcours vers l'emploi : l'accompagnement apporte des outils et du soutien mais c'est le bénéficiaire qui est acteur.

Proposition n°12

Développer et promouvoir les outils permettant au bénéficiaire d'être acteur de son parcours, et facilitant l'accompagnement, sur la base d'une extension des outils d'orientation.

Proposition n°13

Créer un dossier unique, modulaire et réactif d'accompagnement, sécurisant et simplifiant le parcours du bénéficiaire.

Proposition n°14

Instaurer des étapes de réévaluation de l'orientation et du parcours du bénéficiaire, pour garantir un accompagnement adapté.

Proposition n°15

Généraliser et systématiser les approches globales pour décroisonner l'accompagnement des bénéficiaires.

Proposition n°16

Poursuivre et renforcer le déploiement du dispositif d'accompagnement global.

Proposition n°17

Intégrer la sphère familiale du bénéficiaire dans le processus d'accompagnement.

Proposition n°18

Impliquer les structures sanitaires dans l'accompagnement vers l'emploi.

Proposition n°19

Inciter davantage le partage d'information et le travail collaboratif des différents acteurs de l'insertion et des acteurs économiques, notamment par une animation de réseaux communs.

Proposition n°20

Développer et systématiser l'intermédiation dont la médiation active et la méthode IOD, pour favoriser une rencontre efficace et de confiance entre l'offre et la demande.

Proposition n°21

Ouvrir les prestations des structures de l'emploi et de l'insertion à l'ensemble des actifs.

Proposition n°22

Engager une concertation avec les branches professionnelles dans la promotion des métiers en tension et lutter ainsi contre le déficit d'intérêt de certains métiers et les stéréotypes de genre.

Proposition n°23

Assurer la continuité de l'accompagnement (bilans, coaching, entretiens) jusqu'à pérennisation dans l'emploi.

Proposition n°24

Développer les initiatives d'accompagnement dans l'emploi : intermédiation, tutorat, back office sanitaire et social...

Proposition n°25

Renforcer le fonds de cohésion sociale pour multiplier les microcrédits et financer davantage l'accompagnement de l'entrepreneuriat et du reprenariat.

Proposition n°26

Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et les inciter à se doter de compétences d'ingénierie RH tournées vers les acteurs économiques.

Proposition n°27

Elargir les horizons d'activités d'insertion et promouvoir les activités de bénévolat associatif et civique sans pour autant les rendre obligatoires. Développer pour ces activités l'intermédiation pour créer les passerelles vers l'emploi.

Proposition n°28

Prioriser et réserver des places dans des formations sélectionnées, dans le cadre régional, à destination des bénéficiaires du RSA.

Proposition n°29

Développer les clauses d'insertion grâce à l'engagement des collectivités dans leurs politique d'achat public et au développement de l'appui aux entreprises et la mise en œuvre de celles-ci.

Proposition n°30

Déployer à l'échelle nationale, les outils de collecte de données et de suivi d'un dossier unique dématérialisé qui existent dans certaines collectivités territoriales. Chaque département dispose, à terme, d'un outil conçu sur la base des outils de proximité existants, accessible tant aux bénéficiaires qu'aux administrations. Il a pour objectif de décloisonner les connaissances sur le bénéficiaire en identifiant les voies d'accompagnement de proximité et de recentrer sur les tâches à valeur ajoutée en automatisant les démarches administratives qui peuvent l'être.

Proposition n°31

Évaluer la réforme en cours de la formation initiale et continue des travailleurs sociaux. Le but étant de décloisonner les approches sanitaires, sociales et de l'emploi.

Proposition n°32 (proposition 2 du rapport Bourguignon)

Adresser un message de politique générale par le Gouvernement en direction des travailleurs sociaux afin de redonner du sens au travail social dans notre pays.

Proposition n°33 (proposition 11 du rapport Bourguignon)

Adapter les contenus des formations aux fonctions managériales.

Proposition n°34 (proposition 19 du rapport Bourguignon)

Expertiser la possibilité de mettre en œuvre un développement professionnel continu (DPC) social et médicosocial.

Proposition N°35

Etendre la participation des usagers à tous les grands organismes et lieux de concertation nationaux concernant l'exclusion sociale et l'insertion sociale et professionnelle sur le modèle du 8^{ème} collège du CNLE.

Proposition n°36

Etendre la participation et l'expression de l'avis des bénéficiaires de façon obligatoire dans les territoires à tous les plans départementaux d'insertion et textes sociaux associés.

Proposition n°37

Valoriser et étendre la médiation concernant l'étude des situations individuelles et collectives des bénéficiaires du RSA quant à leurs droits et aux conditions de leur accompagnement.

Proposition n°38

Les évaluations à terme doivent être obligatoires sur les trois phases (expérimentation, pilote, essaimage), tant pour les nouveaux dispositifs que pour ceux déjà en place.

Proposition n°39

Les résultats obtenus sont partagés et à disposition de l'ensemble des acteurs de l'insertion dans le respect des obligations liées à la protection des données personnelles.

Proposition n°40

Les évaluations in itinere doivent être obligatoires sur les trois phases, tant pour les nouveaux dispositifs que pour ceux déjà en place.

Proposition n°41

Concevoir dans un même temps le dispositif RSA et le dispositif qui permettra de l'évaluer. Décider dès la phase de conception quels seront les indicateurs in itinere qui permettront d'atteindre les objectifs finaux.

Proposition n°42

Au-delà de l'évaluation en termes de résultats du dispositif, un contrôle qualité continu doit permettre sa remise en question régulière en vue de créer un cercle vertueux d'amélioration du dispositif, avec des règles établies au départ. Une telle démarche qualité est gage d'écoute des bénéficiaires intégrant le dispositif et de mobilisation des professionnels.

Proposition n°43

L'évaluation centrée sur l'emploi est essentielle mais s'agissant d'insertion sociale et professionnelle, elle ne peut suffire. Elle doit s'enrichir sur les bénéfices induits et

s'accompagner d'évaluations liées au sanitaire et au social, l'environnement et aux attentes des bénéficiaires.

Proposition n°44

L'évaluation quantitative doit être élargie aux indicateurs de type : bénéfice et rendement sociétal à moyen et long termes, retour sur investissement...

Proposition n°45

Organiser une collecte de données sur l'ensemble du territoire et les mettre à disposition pour un Hackathon de l'Innovation Sociale dont un des volets sera l'insertion par l'emploi. Les participants chercheront à déterminer des modèles d'évaluation en faisant émerger les indicateurs pertinents tant sur le retour à l'emploi que sur les bénéfices sociaux et sanitaires et prenant en compte les contraintes et spécificités des territoires.

Proposition n°46

Mise en place d'une banque de dispositifs d'évaluation nationaux à disposition des acteurs du RSA permettant de mesurer le coût et les bénéfices sociétaux de leur dispositif.

Proposition n°47

Parmi ce volant de dispositifs d'évaluation nationaux, un nombre minimum d'entre eux devra être obligatoire à publier. L'utilisation des plus performants d'entre eux devra être favorisée par incitation financière.

Proposition n°48

Identifier clairement les acteurs de la recherche et de l'innovation sociale, les acteurs des politiques sociales, des collectivités territoriales et de l'emploi. Et favoriser le partage d'informations et de pratiques.

Proposition n°49

Animer le réseau de l'innovation sociale à partir de feuilles de route équilibrées entre recherche, innovation, développement, industrialisation. Cette tâche pourrait être placée sous la responsabilité de la DGEFP.

Proposition n°50

Détailler les feuilles de route de l'innovation sociale à la façon d'un projet jalonné pour permettre l'attribution de budgets sur des durées pluriannuelles (les budgets ne sont pas de nouveaux budgets, ils sont l'agrégation de ceux alloués aux acteurs identifiés mais avec une visée pluriannuelle) et aux décideurs politiques d'être confiants quant à la réalisation des projets d'insertion.

